

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 26.06.2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-03-24 - DOMAINE ET PATRIMOINE (3.1.2) – AUTORISATION DE CESSION DE TERRAIN PAR L'EPFGE SUR LE POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGALT JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 Suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

La communauté de communes Terres Toulaises a signé en 2018 une convention foncière de portage avec l'EPFGE pour les terrains situés sur le Pôle Industriel Toul Europe. Cette convention foncière de portage prévoit que la CC2T achète les terrains à l'EPFGE avant de les revendre aux entreprises intéressées.

Un de ces terrains a trouvé un acquéreur. Au regard de l'importance financière de cette cession et afin de ne pas complexifier et multiplier les transactions auprès des notaires, la communauté de communes Terres Toulaises a demandé à l'EPFGE de déroger à la convention et de vendre directement les terrains à l'entreprise retenue par la collectivité. Pour ce faire, la communauté de communes doit autoriser l'EPFGE à vendre le terrain dans les conditions détaillées ci-dessous :

Terrain lotissement La Capucine : parcelles AH 363 p et 365 p pour une surface d'environ 96 647 m². Prix de vente : 25 € HT/m²

Cette vente à la SCI FAYAT FONCIERE devrait intervenir en octobre 2025 pour permettre le déménagement et le développement de la SA MATHIEU déjà installée à Toul.

La communauté de communes Terres Toulaises a validé un prix tenant compte de la valeur marché. Conformément à l'avenant n°3 de la convention de portage foncier conclue avec l'EPFGE (délibération n° 2025-03-23), en cas de moins-value de l'opération par rapport au bilan établi par l'EPFGE, la communauté de communes s'engage à prendre en charge cette différence.

Vu l'examen en commission développement économique du 15 mai 2025,
Vu l'avis des Domaines en date du 2 juin 2025,

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Autoriser monsieur le Président à valider la vente par l'EPFGE à la SCI FAYAT FONCIERE ou toute société s'y substituant dans les conditions détaillées ci-dessus,**
- **Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX